

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1593

présenté par
M. Benoit

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit la remise par le Gouvernement d'un rapport annuel sur les retraites de la fonction publique.

Aucune disposition n'a été prise dans ce texte pour remettre en cause les régimes spéciaux. La remise d'un rapport annuel semble inutile tant qu'aucune mesure de réforme n'aura été prise sur le sujet.